

DELIBERATION N° 47-24

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 27 février 2024 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Philippe ROBERT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	BARI Nadine	STUTZ Anne
SERRE Emmanuel	CIOT Xavier	CURT Jean-Pierre
SIAUD Alain	FAYARD Adeline	RAVANAT Jean-Luc
KRAMARCZEWSKI Bruno	DURAND Bernard	GARNIER Jean-Luc
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	CHARLES Christian
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	BALME Eric
CORNU Liliane	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	GRAND Florence
PREVOT Fabienne	LAURENS Patrick	PERRIN Gilda
BRUGNERA Jean-Michel	PONTIER Joël	BATTISTEL Marie-Noëlle
GERBI Franck	GARCIA Bernadette	LE TRAOU Dominique
ROBERT Philippe	LUC Alain	PONCET Denis
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BALMET Lucie
ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	BUCH Emile
FERREIRA Michel	GRIET Bernard	MAUGIRON Gilbert
ROSSOGLIO Dominique	SAURAT Coraline	BARTHELEMI Maryse
GONNORD Franck	LANEYRIE Jean-Marc	ROUSSET Alain
BONNIER Eric	TOSCAN Michel	MORA Serge

Absents excusés représentés : CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BALME Eric), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), Philippe FAURE (pouvoir à MENDEZ Alain), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de délégués votants : 61

OBJET : AIDE CLASSIQUE « FINANCER MON INVESTISSEMENT » : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A AUTO'CORPS A CORPS

Vu la délibération n° 35-2018 actant le règlement d'aide au développement des petites entreprises, du commerce, de l'artisanat, et des services avec point de vente,

Vu les délibérations n° 33-2021 et 108-2021 adoptant la mise à jour du règlement – dispositif « Financer mon investissement Commerce & Artisanat »,

Rappel du dispositif :

- Financement conjoint de la CCM (10% de subvention plafonnée à 3 000 €) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (20% de subvention plafonnée à 6 000 €)

- *Règlement : « Ce dispositif a pour objectif d'aider, par une subvention, les petites entreprises du commerce de proximité ou de l'artisanat à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public, et ce, dans un objectif de revitalisation commerciale des centres villes et bourgs-centres. Le Bureau Economie/Emploi instruera les dossiers et exercera son pouvoir de discernement pour rendre un avis sur les projets. Cet avis sera présenté en Conseil Communautaire qui décidera de l'attribution ou non de l'aide à l'entreprise »*

Dossier : Auto'Corps – M. Romain CHARLES et Mme Lucille PEDRINI (Corps)

Emplacement commercial (par rapport aux axes routiers, situation dans la commune, parking à proximité...) : Entrée Sud de Corps, parking attenant (places nombreuses), le long de la RN85, entre La Mure (à 24 km) et Gap (à 40 km).

Produits services proposés : entretien et réparation de véhicules légers, révision, changement de pneus... pour les véhicules de toutes marques.

Date de création de l'entreprise (SARL) : 16/01/2024

Type de projet : Création d'un garage automobile

Présentation / contexte : Ayant travaillé pendant 4 ans (entre 2017 et 2022) dans le « garage RIVIERE », M. CHARLES Romain a pu se rendre compte du potentiel de cet établissement. M. CHARLES Romain exerce cette activité depuis plus de 5 ans et souhaite aujourd'hui créer sa propre entreprise.

La clientèle sera essentiellement composée de particuliers. L'entreprise va également prospecter pour avoir des clients parmi les collectivités et les entreprises locales.

Objet de la demande de subvention : Travaux et investissements (matériel)

Financement du projet en lien avec le dispositif :

Ces dépenses seront financées par un emprunt auprès de la BNP Paribas de Bourg d'Oisans.

Dépenses :

Coût total HT des travaux et investissements du projet : 14 717,04 € HT

Une demande de subvention est déposée auprès de la Région pour un montant de 2 943,40 € (20%) et auprès de la **CCM pour un montant de 1 471,70 € (10%)**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 471,70 € maximum à la société Auto'Corps, M. CHARLES Romain et Mme PEDRINI Lucille ;
- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la CCM à l'article c/6574 ;
- ➔ **DIT** que cette subvention est conditionnée à l'aide octroyée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, conformément au règlement commun adopté.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 mars 2024

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

